

CORENC

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE #91
OCT. 2025

MOBILITÉS À CORENC : Alternatives douces et vivre ensemble dans l'espace public

PAGES 6 À 9

4 SOLIDARITÉS

DÉCOUVREZ LA RÉSIDENCE
AUTONOMIE LE VERGER
LORS DE SES PORTES
OUVERTES

5 BIBLIOTHÈQUE

« INKTOBER »
VENEZ DESSINER
AVEC NOUS !

16 BIEN VIVRE ENSEMBLE

FINI LES ERREURS DE TRI
DES DÉCHETS !

VILLE DE
CORENC





JEAN-DAMIEN MERMILLOD-BLONDIN

Maire de Corenc, Conseiller métropolitain

CHÈRES CORENÇAISES, CHERS CORENÇAIS

L'automne s'installe, et avec lui vient le temps de réfléchir à nos habitudes de vie et à la manière dont nous façonnons notre avenir collectif. Le sujet de la mobilité, présenté dans les pages du dossier de ce Corenc Magazine, est au cœur de nos préoccupations. Dans un contexte où la préservation de notre cadre de vie est essentielle, la municipalité contribue au déploiement des mobilités douces dans la continuité de ses engagements en faveur du développement durable et du programme Moby pour l'écomobilité scolaire. Ainsi, des solutions de déplacements doux se développent dans la commune et sont intégrées dans chaque nouveau projet de voirie et d'espace urbain, en collaboration étroite avec Grenoble-Alpes Métropole et les instances locales. Ces alternatives, en complément de l'usage raisonné de la voiture et conformément aux règles de stationnement en vigueur, contribuent non seulement à réduire notre empreinte carbone, mais aussi à renforcer la cohabitation et la convivialité au quotidien.

J'ai le plaisir de vous informer également que la dernière phase des travaux d'aménagement du parc de la Croix-de-Montfleury débutera mi-octobre.

Il s'agit de reprendre l'ensemble des stationnements et de la voirie de l'entrée du parc jusqu'à la crèche afin d'embellir et de rendre plus ergonomique l'usage de cet espace. À l'approche de la fin d'année, la commune poursuit son engagement auprès des aînés avec plusieurs temps forts : lors des journées portes ouvertes de la résidence autonomie Le Verger, le traditionnel repas de Noël et avec la distribution de colis aux aînés, qui offriront des moments précieux de partage et d'attention. Ces rendez-vous annuels nous rappellent combien le lien entre les générations reste une richesse pour Corenc. Enfin, je souhaite mettre en lumière le rôle essentiel de nos commerces locaux. Ils font vivre le cœur du Village et Montfleury et contribuent à maintenir un tissu économique et social dynamique. Dans ce but, une animation festive, dédiée aux commerçants et artisans se tiendra le 14 décembre prochain (cf. p.12). La municipalité s'engage ainsi à soutenir les commerces de proximité, et compte sur le soutien de toutes et tous pour continuer de faire de Corenc, une commune active et solidaire.

Avec toute mon amitié

AGENDA

PORTES OUVERTES DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Mercredi 8 octobre de 10h à 12h.

EXPOSITION CULTURE ET PATRIMOINE - ARTISANS D'ART DE L'ISÈRE

Du vendredi 10 au dim. 12 octobre

Vernissage le vendredi 10 octobre à 18h30. Salons de la mairie.

ANIMATION « INKTOBER, VENEZ DESSINEZ AVEC NOUS ! »

Chaque mercredi du mois d'octobre de 15h à 16h30

Bibliothèque municipale.

LES LECTURES D'ARCHIMÈDE « LE MONDE VIRTUEL »

Mercredi 15 octobre de 10h à 11h

Bibliothèque municipale.

CLUB MANGA « LE FESTIVAL DES HORREURS »

Vendredi 17 octobre de 17h30 à 19h

Bibliothèque municipale.

ANIMATION « LE LOUP-GAROU MASQUÉ »

Mercredi 22 octobre de 18h à 21h

Bibliothèque municipale.

INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

- Lundi : 8h30-12h / 14h-17h
- Mardi : 8h30-12h / 14h-17h
- Mercredi : 8h30-12h / 14h-17h
- Jeudi : Fermé le matin / 14h-17h
- Accueil téléphonique assuré le matin
- Vendredi : 8h30-12h / 14h-16h

PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LE MAIRE :

Téléphone : 04 76 18 50 00
Courriel : lemaire@ville-corenc.fr

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Pour prendre rendez-vous, contactez
l'accueil de la mairie : 04 76 18 50 00

NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers : 18 ; Gendarmerie : 17
Police municipale : 04 76 18 50 10
Urgence santé : 15
Centre anti-poison : 04 72 11 69 11

ÉCRIVAIN PUBLIC

Paule Gaudfrin reçoit sur rendez-vous,
à la mairie au 04 76 18 50 00

NUMÉROS UTILES

Médecins généralistes :
Bouthors Pascale : 06 12 73 16 00
Perrin Patrick : 04 76 41 91 10
Étienne Delphine, Dufour Anne-Laure,
Degoué Marine : 04 76 90 21 28
Pharmacie de Corenc : 04 76 90 12 65
EDF urgences dépannages : 09 72 67 50 38
Taxis banlieue : 04 76 54 17 18

Corenc magazine est une publication mensuelle éditée par la commune de Corenc (Isère). Directeur de la Publication : Jean-Damien Mermillod-Blondin
Mairie : 18 avenue de la Condamine - 38700 Corenc - Tél. : 04 76 18 50 00 - Fax : 04 76 18 50 09 - Mail : lemaire@ville-corenc.fr - site : www.ville-corenc.fr
Photo couverture : © DR. Suivez l'actualité de Corenc sur facebook.com/villedecorenc.
Conception-réalisation : DEUXPONTS Manufacture d'Histoires. Certifié Imprim Vert, label garantissant la gestion des déchets dangereux dans les filières agréées, protection de l'environnement - 2 100 exemplaires.



Suivez l'actualité locale de Corenc
grâce à l'application Illiwap.
Scannez le QR code ci-contre
pour télécharger l'application.



ACTUALITÉS

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 : À VOS BULLETINS !

Les dates des élections municipales ont été dévoilées. Réservez dans vos calendriers les dates du 15 mars (1^{er} tour) et du 22 mars 2026 (en cas de 2nd tour).



Ces élections, qui ont lieu tous les 6 ans, permettent d'élire les maires et les conseillers municipaux.

Date limite d'inscription sur les listes électorales :

- Inscription en ligne sur service-public.fr : **mercredi 4 février 2026.**
- Inscription papier : **vendredi 6 février 2026** (dépôt pendant les horaires d'ouverture de la mairie).

Comment vérifier votre inscription ?

1. Rendez-vous sur le site : service-public.fr.
2. Cliquez sur l'onglet : « Démarches et outils ».
3. Cherchez la section : « Vérifier votre inscription sur les listes électorales ».
4. Identifiez-vous avec FranceConnect.
5. Remplissez le formulaire en indiquant votre commune de vote.
6. Vérifiez le résultat.

Pour tout renseignement, contactez le service Vie Quotidienne au 04 76 18 50 06.

ACTUALITÉS

VOUS AVEZ BIENTÔT 16 ANS, PENSEZ AU RECENSEMENT OBLIGATOIRE !

Pour qui ? Tous les Français âgés de 16 ans. Pourquoi ? Grâce au recensement :

- Inscription d'office sur les listes électorales.
- Convocation en Journée défense et citoyenneté (JDC).
- Possibilité de s'inscrire aux concours et examens.
- Possibilité de passer le permis de conduire.

Comment ? Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr



SOLIDARITÉS

COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE EN ISÈRE : L'ASSOCIATION DIGI CHERCHE DES HÉBERGEURS



En Isère, de plus en plus de jeunes peinent à se loger. En parallèle, de nombreux seniors vivent dans des logements devenus trop grands ou peu animés. Pour répondre à ces deux problématiques, l'association Digi (Domicile Inter Générations Isérois), qui développe la cohabitation intergénérationnelle en Isère depuis 20 ans, est en recherche d'hébergeurs à Corenc désireux d'accueillir un jeune chez eux.

Une solution solidaire et bienveillante, qui rapproche les générations

Le principe ? Une personne (ou un couple) de plus de 60 ans disposant d'une chambre libre dans son logement est mise en relation avec un jeune de moins de 30 ans sérieux et désireux de tisser un lien humain dans le cadre de la cohabitation intergénérationnelle. En contrepartie, le jeune verse une modeste participation financière et rend de petits services (fermer les

volets, acheter le pain, aide informatique...). Ce dispositif a déjà fait ses preuves chez des hébergeurs à Corenc.

Un dispositif encadré par une structure expérimentée

L'association Digi vous accompagne pour trouver la cohabitation qui vous ressemble, de la première rencontre à la contractualisation. Véritable tiers de confiance, Digi sécurise la relation et assure le suivi du binôme mensuellement.

DÉCOUVREZ LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LE VERGER !

La Résidence Autonomie Le Verger ouvre ses portes à tous les habitants de la commune le mercredi 8 octobre. Cette rencontre-découverte est placée sous le signe de la convivialité et du partage.

Curieux de découvrir le quotidien des résidents ? Envie d'en savoir plus sur les services proposés ou simplement de passer un bon moment ? Cette journée est faite pour vous ! Au programme : **visites guidées, rencontres avec l'équipe et les résidents autour d'un apéritif partagé.**

Que vous soyez un proche, un professionnel du secteur, ou simplement intéressé par la vie en résidence autonomie, nous serons ravis de vous accueillir et de vous faire découvrir notre cadre de vie chaleureux et bienveillant.

- **Lieu : Résidence autonomie Le Verger**
 - **Horaire : de 10h à 12h**
 - **Contact : 04 76 90 62 49 ou le-verger@ville-corenc.fr**
- Nous vous attendons pour partager ensemble cette belle journée !



REPAS ET COLIS DE NOËL POUR LES AÎNÉS

Le traditionnel repas des aînés aura lieu cette année le dimanche 14 décembre 2025 à 12h dans la salle municipale Mure-Ravaud, située 17 avenue de la Condamine à Corenc. Ce repas s'adresse aux personnes de 69 ans et plus.



La distribution des colis, réservée aux personnes de 76 ans et plus, effectuée par les élus et administrateurs du CCAS de Corenc, aura lieu **le mercredi 17 décembre 2025, de 10h à 12h et de 14h à 16h30 dans les salons de la mairie**. Selon les circonstances et, bien sûr, si la situation l'exige, l'organisation pourra être adaptée.

Si vous êtes concernés et ne recevez pas d'invitation, merci de prendre contact avec l'accueil de la mairie de Corenc au **04 76 18 50 00** avant **le lundi 3 novembre 2025**.

Nous vous rappelons que le colis devra impérativement être retiré avant le **vendredi 19 décembre 2025**. Les colis non retirés seront redistribués à la plateforme des solidarités de Meylan.

SOLIDARITÉS

DEUX NOUVEAUX GARDIENS À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LE VERGER : BIENVENUE À CAMILLE ET DAMIEN !

La résidence autonomie Le Verger entame une nouvelle page de son histoire avec l'arrivée de deux nouveaux gardiens : Camille METRAL et Damien LOPEZ.

Ils succèdent à Léa, qui a rejoint la vie active, et à Dingguo, qui poursuit ses études en cycle supérieur. Nous leur adressons nos sincères remerciements pour leur engagement auprès des résidents et leur souhaitons le meilleur dans leurs nouvelles aventures. Camille et Damien prennent désormais le relais avec enthousiasme et professionnalisme. Leur rôle sera essentiel pour

assurer le bon fonctionnement quotidien de la résidence, veiller à la sécurité des lieux et contribuer à maintenir une atmosphère conviviale et rassurante pour les résidents.

Toute l'équipe leur souhaite une belle intégration et beaucoup de succès dans cette nouvelle aventure au sein de notre résidence.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

INKTOBER*: VENEZ DESSINER AVEC NOUS !

Chaque année en octobre, des artistes du monde entier se lancent un défi : réaliser un dessin par jour en suivant une liste de mots proposés.

La bibliothèque vous propose de participer à cet événement en vous donnant rendez-vous chaque mercredi d'octobre, de 15h à 16h30, pour dessiner ensemble le thème du jour. Chaque semaine sera consacrée à un outil différent : le 1^{er} octobre, les crayons de couleur, le 8 octobre les feutres et les marqueurs et le 15 octobre l'aquarelle. La dernière séance, mercredi 22 octobre, sera l'occasion de choisir son moyen d'expression préféré...voir de les mélanger !

À partir de 9 ans.
Inscription conseillée
auprès des bibliothécaires.



*Inktober : contraction des mots anglais « ink » (encre) et « October » (octobre).



CLUB MANGA

LE FESTIVAL DES HORREURS

Vendredi 17 octobre de 17h30 à 19h

Pour fêter Halloween, une séance spéciale dessins de monstres (japonais). Horreur, frissons et hémoglobine seront au rendez-vous !



LES LECTURES D'ARCHIMÈDE

LE MONDE VIRTUEL

Mercredi 15 octobre de 10h à 11h

Les écrans sont partout : dessins animés, jeux vidéo, même les devoirs d'école... Alors Archimède va nous proposer quelques histoires pour essayer de nous déconnecter !



LOUP-GAROU MASQUÉ

C'est minuit, tout le monde dort dans le petit hameau de Thiercelieux. Tout le monde ? Non ! Des loups-garous sanguinaires rodent dans les ruelles et, chaque nuit, se choisissent une nouvelle victime. Décidés à ne plus se laisser faire, les villageois vont devoir trouver ceux qui, parmi eux, sont les meurtriers... En espérant ne pas se tromper !

Mercredi 22 octobre, de 18h à 21h, Ariane et Shanti vous invitent à jouer avec elles aux **Loups-garous de Thiercelieux** pour une grande soirée de bluff et un **buffet d'Halloween**. Difficulté supplémentaire pour identifier les coupables : tous les participants se verront fournir des **masques** par les bibliothécaires pour aider à dissimuler leurs expressions !

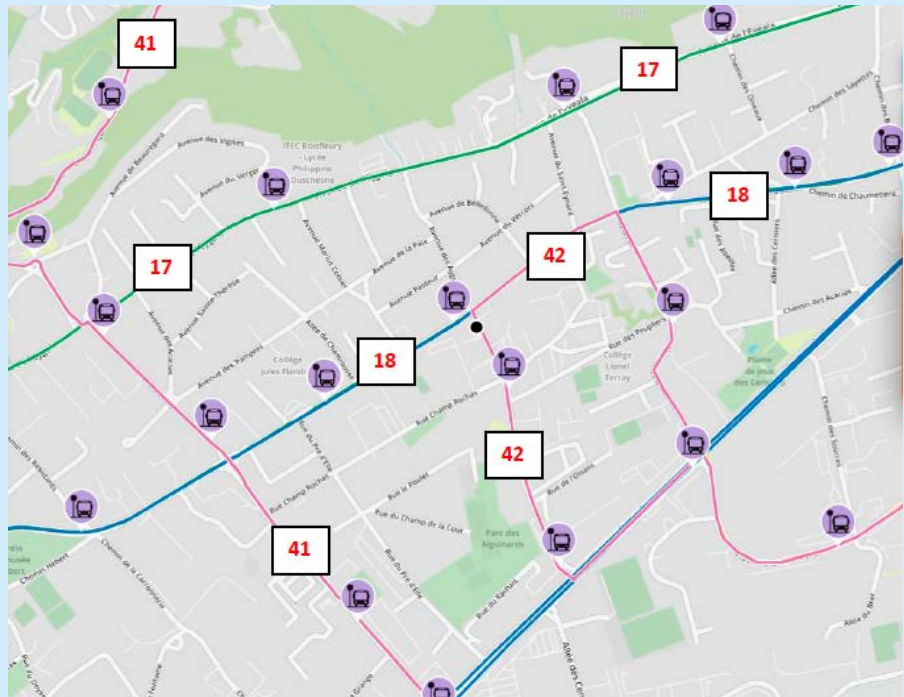
À partir de 9 ans, inscription obligatoire auprès de la bibliothèque, déguisements optionnels.

LE TRANSPORT À CORENC : COMMENT SE DÉPLACER ALTERNATIVEMENT ?



Notre commune située à flanc de montagne, n'est initialement pas propice à des déplacements doux. Néanmoins, depuis plusieurs années, la municipalité mène en concertation avec ses habitants et en collaboration avec Grenoble-Alpes Métropole, des projets d'aménagement et des actions de sensibilisation aux mobilités alternatives.

Ainsi, la municipalité attache une grande importance à l'accompagnement des habitants et des agents municipaux dans leur volonté de faire évoluer leurs modes de déplacement, afin de contribuer à la transition écologique, dans une logique de cohabitation et de concertation. Cependant, la Ville n'oublie pas que certains administrés ne peuvent circuler autrement qu'en voiture et ces derniers doivent pouvoir accéder aux services et commerces de la commune. Afin que les espaces en zone urbaine et périurbaine restent accessibles à tous, la municipalité met en place des campagnes régulières de verbalisation pour faire respecter les règles de stationnement en vigueur et assurer la cohabitation des usagers.



Lignes des transports en commun M Réso desservant Corenc.

TOUR D'HORIZON ET ÉVOLUTION DES DÉPLACEMENTS

Les transports en commun

La commune collabore étroitement avec le SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Agglomération Grenobloise), le service M Réso et les communes limitrophes pour assurer un service régulier et efficace sur l'ensemble de la commune. Dans ce but, l'élue déléguée à la mobilité est présente très fréquemment sur le terrain pour effectuer des comptages, pendant et hors vacances scolaires, pour veiller à la desserte, à la fréquence et au bon dimensionnement des bus du réseau des transports publics sur le territoire corençais. Un service régulier est ainsi assuré à Corenc. Quelques évolutions sont à noter :

- **La ligne Proximo 17** : dessert la partie basse de Corenc, entre la place de Verdun et Corenc Montfleury - Lycée LGM, via l'avenue de l'Eygala. Sous l'impulsion de la municipalité, le terminus de cette ligne a été déplacé afin de ne pas gêner les habitants du secteur Montfleury.
- **La ligne Proximo 18** : circule entre le Lycée du Grésivaudan et Grenoble avec un nouveau tracé plus direct par l'avenue de Chamrousse.
 - Ce nouveau parcours améliore la desserte locale à l'est de la commune de Corenc et propose trois arrêts supplémentaires :

Revirée Sayette (Corenc) ;
Chametière et Saint-Jean-Bosco.

- En complément avec la ligne 18, **le nouveau tracé de la ligne Flexo 42** (cette ligne est en service sur demande les samedis et les jours fériés) aux arrêts *Revirée Sayettes (Corenc)* et *Place de la Louisiane*, assure aux Corençais des correspondances avec la ligne C1 (arrêts : *La Revirée et Aiguinards-Hexagone*). La modification du tracé de la ligne 18 par l'avenue de Chamrousse permet de compléter le passage de la ligne 42 avec plus de fréquence (entre 15 et 25 minutes en horaire de pointe) avec un renfort en milieu de matinée et une extension d'horaire jusqu'à 19h30.
- Des correspondances de la ligne 42 sont assurées et calées sur les horaires du bus C10 pour l'Université, à l'arrêt du Lycée du Grésivaudan.
- **Ligne Flexo 41 et ligne Flexo 62** : desservent tout le haut de Corenc.
 - En dehors des heures de pointe, les lignes Flexo 41 et 62 fonctionnent sur réservation. La réservation est possible via l'application du réseau M Réso « Ma Résa » ou par téléphone au : 04 38 70 38 70 (service disponible 24h/24), jusqu'à 2 heures avant le déplacement.

.../...

.../... LE TRANSPORT SCOLAIRE : QUELS CHANGEMENTS À LA RENTRÉE 2025 ?

La desserte des établissements scolaires est assurée par des lignes régulières ou par les dessertes scolaires Sacado 131 et Sacado 132.

Les transports au collège Jules-Flandrin et au lycée du Grésivaudan-Meylan (LGM) :

- **Flexo 41** : la ligne reste inchangée, pour les collégiens habitants le haut de Corenc.
- **Sacado 131** : le matin : au départ de l'arrêt « Hameau de Vence » à 7h24, 7h27 et 8h29, a été renforcé pour que tous les élèves aient leur place et puissent arriver au Lycée LGM et au Collège Jules-Flandrin à 8h et à 9h. Pour le retour, ce Sacado part du collège à 11h10 et 12h10 le mercredi, et 15h35 et 16h35 les autres jours. Il suit le même itinéraire du matin.
- **Sacado 132** : le matin au départ de « Hameau de Vence » à 7h27, un passage pour arriver à 8h00 au Lycée LGM. Pour le retour, ce Sacado part du lycée à 12h10 le mercredi et 15h30 et 16h35 les autres jours. Il suit l'itinéraire du matin.
- **Sacado 251** : la ligne reste inchangée jusqu'à l'arrêt « Chemin des Combes » pour les collégiens habitant le haut de Corenc.

Pour toutes informations sur les horaires, réservation, plans et itinéraires, voir le site www.reso-m.fr



DES SERVICES DE MICROMOBILITÉS EN PLEIN ESSOR

Déploiement des vélos à assistance électrique (VAE) et trottinettes électriques VOI (en remplacement de l'ancien service de micromobilités DOTT, l'entreprise VOI ayant remporté le nouvel appel d'offre de micromobilités lancé par le SMMAG)

Corenc fait partie des communes de l'agglomération où l'on peut utiliser des moyens pour la micromobilité particulièrement utiles pour parcourir ce que l'on appelle le « dernier kilomètre », c'est-à-dire le tronçon de route entre un arrêt de transport public et votre destination (travail, école, etc.) et limiter l'utilisation de voiture individuelle. L'entreprise VOI propose la mise en libre-service de trottinettes et vélos à assistance électrique accessibles sur divers emplacements dans toute la commune. Le nouvel opérateur VOI propose des réductions financières lorsque les usagers adoptent une conduite sécurisée et responsable.

Retrouvez toutes les informations :

www.voi.com/fr



L'AUTOSTOP ORGANISÉ AVEC MCOVOIT'POUCE

Le SMMAG déploie un service de covoiturage qui remplace RézoPouce et qui permet de vous déplacer facilement. Ce service a été mis en place à Corenc ainsi que dans plusieurs communes du Parc Naturel Régional de Chartreuse, dans la vallée du Grésivaudan et sur toute l'aire grenobloise. Le service est gratuit. Des points d'arrêt sont installés au bord des routes sur lesquels les passagers peuvent se positionner. Le véhicule peut alors s'arrêter en sécurité pour prendre en charge l'utilisateur. Trois points d'arrêt d'auto-stop ont été créés à Corenc : à la mairie, au Village dans les deux sens et sur le chemin Saint-Bruno en direction du Village.

Une carte interactive est disponible et permet de localiser les points d'arrêt avec ou sans panneaux lumineux.

Retrouvez toutes les informations :

www.lignesplus-m.fr



SE DÉPLACER PLUS FACILEMENT



Le SMMAG propose une application l'Appli M agile et intuitive qui permet de gérer facilement tous les déplacements quotidiens sur l'aire grenobloise. Sur l'application, vous pouvez trouver toutes les informations pour se déplacer, le meilleur itinéraire, les horaires de passage...

Retrouvez toutes les informations :

www.mobilites-m.fr/accueil

SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT AUX MOBILITÉS DOUCES



La municipalité s'est engagée de manière volontariste dans une double démarche de sensibilisation et de soutien aux mobilités durables adaptées aux spécificités de son territoire en partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole. En prolongement du programme Moby de démocratie participative autour de l'écocomobilité scolaire, la commune poursuit le développement d'infrastructures adaptées, les actions de sensibilisation

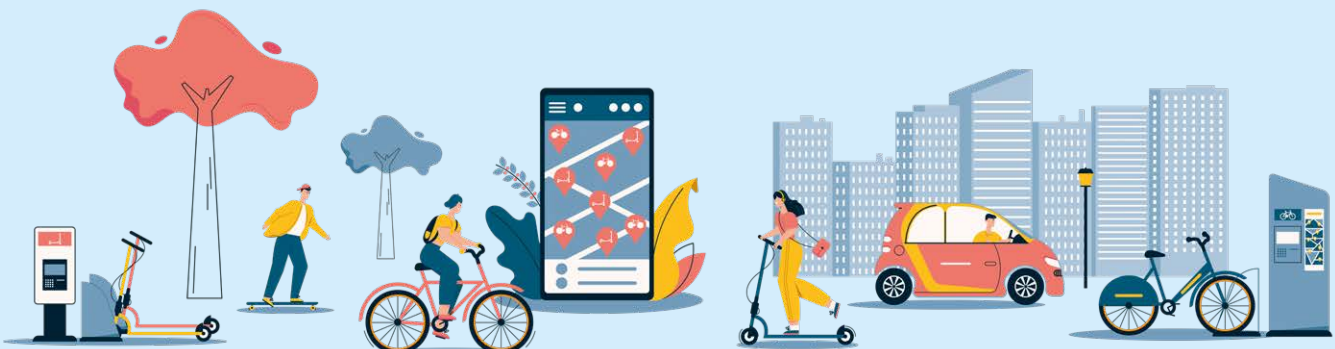
et la transmission de bonnes pratiques notamment auprès de nos plus jeunes administrés. Afin de renforcer la sécurité des usagers des mobilités douces, des actions ont été mises en place : un gilet de sécurité est distribué à chaque élève des écoles publiques de la commune lors de la rentrée scolaire ; un animateur périscolaire a été formé en tant que IMV (Initiateur Mobilité Vélo) afin d'intervenir dans les écoles pour initier les élèves au déplacement en vélo en milieu périurbain. Un flyer de sensibilisation a été co-réalisé par les représentants des parents d'élèves, la municipalité et les enfants dans le cadre des temps de concertation périscolaires. La présence d'agents municipaux les matins devant les écoles a été renforcée. La commune vient également de se doter d'un radar pédagogique mobile qui permettra d'objectiver la vitesse sur certaines voies.

RÉDUIRE LA VITESSE EXCESSIVE ET FAVORISER LES MOBILITÉS DOUCES : L'EXEMPLE DE L'AVENUE DE L'EYGALA

En continuité du programme Moby et suite aux nombreux signalements de riverains corençais du secteur Montfleury, la municipalité a engagé plusieurs projets de limitation de la vitesse excessive. En attendant des travaux de plus grande ampleur qui interviendront pour réhabiliter également les réseaux sous-terrains, une série d'aménagement est en cours de déploiement et de test avant une éventuelle pérennisation de ces dispositifs. Ainsi, sur l'avenue de l'Eygala, ces travaux prévoient :

- La réfection de 15 m² d'enrobé hors d'usage et le rafraîchissement des marquages au sol par l'application de résine.

- La suppression des pavés disjoints sur le passage surélevé (qui seront remplacés par l'application d'un enrobé).
- La mise en place de bandes d'éveil à la vigilance (BEV) de part et d'autre des passages.
- La création d'une écluse entre l'avenue de la Condamine et le chemin des Résistants avec un accès sécurisé pour les cyclistes et piétons en sens montant.
- La suppression de trois traversées (effacement des marquages).
- Le déplacement d'une traversée.
- L'abaissement de certaines bordures de trottoir.



BONNES PRATIQUES DE STATIONNEMENT

Parce que l'espace public doit être partagé, que certains d'entre nous ne peuvent se déplacer autrement qu'en voiture et que le piéton est toujours plus vulnérable que le cycliste, lui-même plus que l'automobiliste, la municipalité a renforcé les contrôles concernant le stationnement. Chacun d'entre nous peut être acteur du bon partage de la voirie en adoptant ces règles de respect et de vivre ensemble :

- Je connais et je respecte le code de la route.
- Je laisse les trottoirs aux piétons.
- L'espace public appartient à tous, même celui situé devant mon domicile. Dès que j'en ai la possibilité, je gare mon véhicule chez moi et non pas dans la rue.
- Je respecte les zones bleues car elles permettent aux clients de fréquenter les commerces, aux patients d'accéder aux cabinets médicaux et aux soignants et aidants de visiter les Corençais dépendants à leur domicile.
- Si je n'ai plus de disque de stationnement, je vais en chercher un à l'accueil de la mairie.
- En aucun cas je ne gare sur un emplacement « accès pompier » ou sur les emplacements réservés aux personnes en situation de handicap, si je ne suis pas concerné. Il en va de la sécurité et de l'accessibilité de nos bâtiments publics.
- Je ne laisse pas mon véhicule en « stationnement tampon » à la journée pour aller étudier, travailler ou prendre un transport en commun aux abords des bâtiments publics afin de favoriser l'accès de ces bâtiments aux usagers.



BIEN VIVRE ENSEMBLE

EN AUTOMNE, C'EST LE MOMENT D'ÉLAGUER !

Comme chaque année, et spécialement en automne, de nombreux arbres et buissons empiètent sur le domaine public, entraînant de sérieuses difficultés dans le ramassage des poubelles par les services de collecte des déchets de la Métropole.

En effet, une végétation mal entretenue peut avoir de lourdes conséquences : empiéter sur le cheminement des piétons, gêner, voire empêcher, le passage des camions poubelles, dégrader les véhicules, blesser des agents, etc. De plus, cet empiètement sur les voies de circulation risque d'empêcher l'intervention de services de secours comme un camion de pompiers.

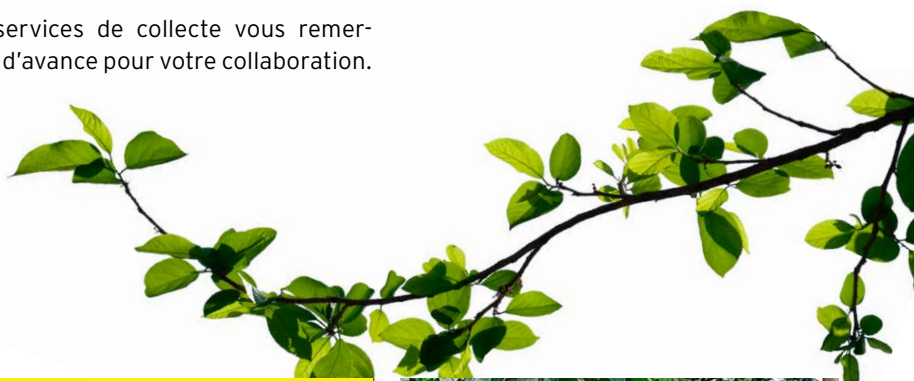
Pour rappel, l'entretien des arbres et haies en limite de voie publique est d'ailleurs une obligation, conformément à l'article 9.4 du Règlement de Collecte Intercommunale de Grenoble-Alpes Métropole : « la garantie des conditions de réalisation du service de collecte dépend en partie du gestionnaire des espaces privés ou publics, qui doit assurer l'élagage de la végétation en cas de gêne pour la circulation... ». En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire riverain pourrait être engagée.

La Métropole appelle donc à votre plus grande vigilance pour entretenir vos végétaux et éviter ces désagréments, en particulier à l'automne. **La période la plus propice pour tailler ses végétaux est d'octobre à janvier. Et pour réduire vos déchets verts, pensez au broyage.**

Les déchets verts sont également acceptés en déchetterie si vous ne disposez pas d'un broyeur (cf. Encart p.16 de ce numéro).

Déposé au pied de vos plantations (paillage), le broyage de bois a de nombreux avantages : conserve l'humidité, limite le désherbage, nourrit et protège le sol, etc.

Les services de collecte vous remercient d'avance pour votre collaboration.



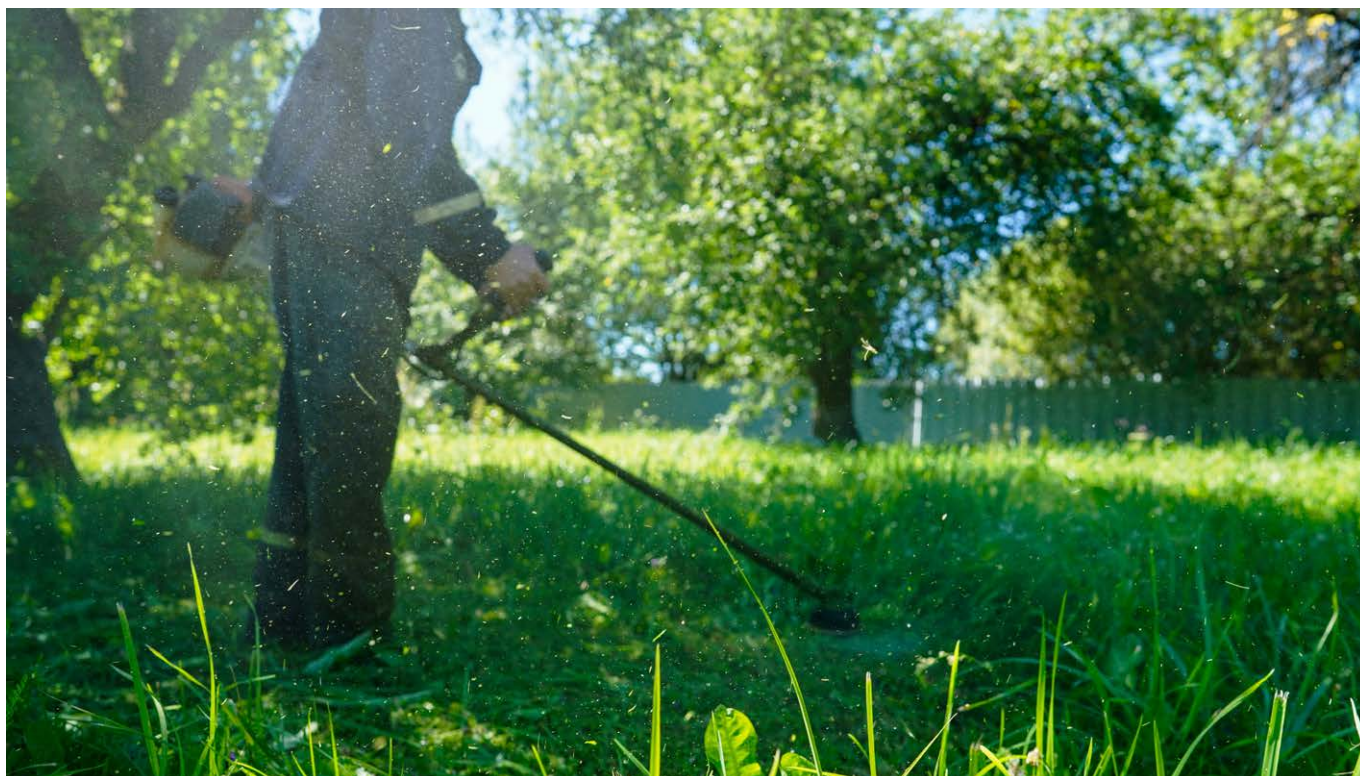
Plus d'information sur le site de Grenoble-Alpes Métropole : www.grenoblealpesmetropole.fr/83-les-dechets-verts.htm



BIEN VIVRE ENSEMBLE

INFORMATION SUR L'OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

Une mesure de prévention efficace pour réduire le nombre et l'impact des feux de forêt et de végétation.



Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres autour de son habitation, à réduire la quantité de végétaux et à créer des discontinuités dans la végétation restante. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Comment et quand débroussailler ?

Le débroussaillage est une opération visant à réduire l'intensité d'un incendie en limitant la quantité de combustible disponible, en particulier autour des habitations. Elle permet également de ralentir la progression du feu en créant des discontinuités dans la végétation. Concrètement, moins il y a de matière combustible, moins le feu sera intense ; et plus un arbre est isolé d'une habitation ou d'autres arbres, plus il sera difficile pour les flammes de se propager.

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département.

- **En automne et en hiver** : réalisation des travaux les plus importants.
- **Au printemps** : entretien et nettoyage.

Que risquez-vous si vous ne débroussailliez pas votre terrain ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est risquer l'incendie de son habitation, mettre l'environnement et soi-même en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours. Vous vous exposez également à des sanctions.



Plus d'information :
<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillage>





BIEN VIVRE ENSEMBLE

INAUGURATION DE LA NOUVELLE PLACE CHARLES-DE-GAULLE

Corenc inaugurera la nouvelle place Charles-de-Gaulle par une animation de Noël pour promouvoir les commerçants et artisans locaux. Le dimanche 14 décembre de 10h à 17h, une animation de Noël sur la place Charles-de-Gaulle, récemment réaménagée. Ce nouvel espace public repensé accueillera un événement en présence de commerçants et artisans locaux, pour offrir un moment festif partagé.

Cette initiative vise à mettre en valeur les savoir-faire de proximité et à encourager les habitants à soutenir l'économie locale. Produits artisanaux et créations originales seront proposés aux visiteurs, autour d'animations conviviales qui viendront rythmer la journée : manège pour enfants, organisation d'une tombola, spectacles l'après-midi.

La municipalité invite l'ensemble des Corençaises et des Corençais à participer à ce moment festif local afin de consolider les liens de proximité et encourager le commerce local, moteur essentiel de la vitalité économique et du lien social de la commune.

La commune lance un appel à participation

Un certain nombre de commerçants et artisans corençais ont déjà répondu présents. Nous les en remercions !

- La participation d'artisans (professionnels ou amateurs) corençais est encore possible (mise à disposition par la commune d'une table abritée).
- Nous laissons la priorité aux talents corençais, toutefois, si dans votre entourage vous connaissez un créateur intéressé pour participer, nous pourrions l'accueillir en fonction des places restantes.

Dans les deux cas : inscrivez-vous dès maintenant sur le formulaire en scannant ce QRCode avec votre Smartphone.

Au plaisir de vous retrouver nombreux lors de ce moment convivial !



ACTUALITÉS

RETOUR SUR LE FORUM DES ASSOCIATIONS !

Près d'une quarantaine d'associations étaient présentes à l'événement, organisé dans la salle municipale Mure-Ravaud, la matinée du samedi 6 septembre.



À cette occasion, une association a fait son entrée dans la dynamique locale : bienvenue au club de baseball des Grizzlys !

En présence de Monsieur le Maire, Jean-Damien Mermillod-Blondin et de l'équipe municipale, les échanges ont eu lieu tout au long de la matinée sur les différents stands, dans une ambiance très conviviale.

De nombreuses associations ont obtenu des inscriptions, prouvant la pertinence de cet événement très attendu de la rentrée.



Retrouvez toutes les associations dans l'annuaire en ligne sur notre site internet : Rubrique « Annuaire » - Catégorie « Association »

ZOOM SUR

Le club de karaté Kyokushin qui a fêté ses 25 ans d'existence.

Le LTMB (La Tronche Meylan Basket) change de nom et devient le LTMC Basket (La Tronche Meylan Corenc Basket) - Cf. article du Corenc Magazine juillet-août 2025.

Les représentants du bureau des associations corençaises se sont ensuite retrouvés, lors du traditionnel barbecue des associations. Organisé chaque année sur invitation des élus du conseil municipal, ce temps convivial est l'occasion pour les élus de remercier ces associations pour leur implication dans la dynamique locale.

A cette occasion, les élus servent un repas en mairie aux représentants des associations.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Cette année, la date limite de dépôt de dossier pour les demandes de subvention 2026 est avancée.

Le formulaire de demande 2026 est d'ores et déjà téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.ville-corenc.fr/soutien-aux-associations-de-la-ville-de-corenc>

Ou en scannant le QR CODE ci-contre.

Le dossier (formulaire complété et justificatifs) est à retourner au plus tard le vendredi 7 novembre 2025 à 16h à l'adresse suivante : responsable.finances@ville-corenc.fr



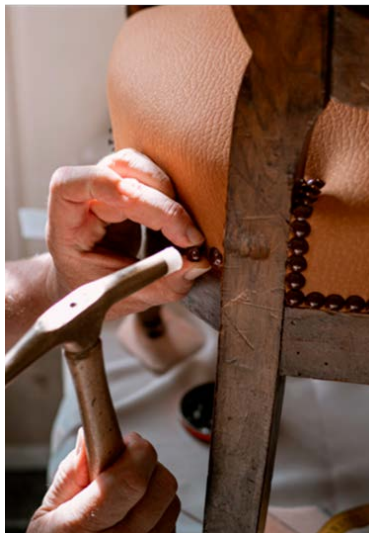
EXPOSITION - ARTISANS D'ART DE L'ISÈRE DU 10 AU 12 OCTOBRE 2025



Vernissage le vendredi 10 octobre 2025 à 18h30 dans les salons de la mairie.

Permanences des artisans d'art le vendredi 10 soir, le samedi 11 et dimanche 12 octobre.

L'association Culture et Patrimoine de Corenc est heureuse d'accueillir l'association des Artisans d'Art de l'Isère. Ce collectif est né en 2021, de l'envie de regrouper des artisans locaux autour de valeurs communes et du concept de pièce unique. Il a choisi la Condamine pour vous proposer des œuvres de haute qualité dans un lieu porteur de sens et d'esthétique, inscrit dans le patrimoine. Vous pourrez rencontrer des artisans, maîtres artisans, dont une Meilleure Ouvrier de France (joaillier, verrier, mosaïque, ébéniste, etc.) ainsi que des restaurateurs du patrimoine qui vous initieront à leurs métiers passionnants.



ASSOCIATION - ÉCOLE DE MUSIQUE DE CORENC

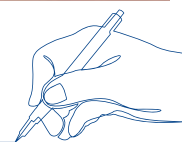
COURS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE CORENC : IL RESTE DES PLACES !



L'école de musique de Corenc accueille tous les passionnés, à partir de 4 ans et sans limite d'âge, avec une programmation riche et dynamique. Il reste encore des places disponibles pour nos cours, alors n'attendez plus pour vous inscrire ! Nous proposons des cours d'ensemble. Les mercredis soir, plongez dans l'univers vibrant du pop rock avec Alexis Comparato lors de son cours de musique actuelle. Pour les amateurs de cordes, Géraldine Ayache vous guidera lors de l'ensemble de cordes le vendredi soir.

En ce qui concerne les cours individuels, les amoureux de chant peuvent se perfectionner avec Viktoriia Voskoboimikova en chant et chant lyrique, Géraldine Ayache au violon, ainsi que Pierre Vinit, qui propose des cours de piano jazz inspirants le jeudi soir.

L'école est ouverte à tous, même aux amateurs souhaitant participer à nos ateliers collectifs sans être élèves. Rejoignez-nous pour célébrer et vibrer au rythme de la musique !



LE COIN DE L'ORTHO

ACCENT SUR LES MAJUSCULES

Beaucoup ont appris qu'on ne devait pas mettre l'accent sur les majuscules. C'était du temps des machines à écrire où mettre l'accent était une véritable prouesse. L'écriture numérique a changé la donne. Oublier l'accent constitue une faute d'orthographe à cause des confusions possibles. Ex : « UN INTERNE TUE » donne lieu à quatre interprétations différentes : Un interne tue - Un interne tué - Un interné tué - Un interné tue.



GROUPE CORENC ENSEMBLE (MAJORITÉ MUNICIPALE)

SOUTENIR NOS COMMERCES, SOUTENIR NOTRE VITALITÉ LOCALE

La vie d'une commune se nourrit de ses habitants, de ses associations... mais aussi de ses commerces. Ils animent nos rues, offrent des services de proximité indispensables, créent de l'emploi et favorisent les liens sociaux. À Corenc, nous savons combien cette richesse est précieuse et combien elle mérite d'être soutenue. Pourtant, comme partout en France, nos commerces ne sont pas épargnés par les difficultés économiques. Certaines entreprises passent par des périodes complexes, allant parfois jusqu'à la liquidation judiciaire comme cela a été le cas cette année pour la supérette du Village et pour deux établissements de Montfleury. Ces situations sont douloureuses, mais elles marquent aussi des tournants qui peuvent être porteurs de renouveau. Car chaque reprise d'activité, chaque projet de relance, est une chance pour préserver et revitaliser notre tissu commercial.

La municipalité se tient aux côtés des commerçants et des repreneurs. Nous travaillons en lien étroit avec les acteurs économiques locaux et les propriétaires de locaux afin de faciliter les démarches et d'encourager les initiatives. Notre rôle est d'accompagner, de valoriser et de promouvoir celles et ceux qui croient en l'avenir d'un commerce de proximité vivant et attractif dans notre commune.

Dans cette optique, nous organisons par exemple une animation de Noël pour l'inauguration de la place Charles-de-Gaulle à Montfleury, afin de mettre en avant nos commerçants et artisans.

- **Au Village, c'est avec grand plaisir que nous vous annonçons la réouverture de la supérette à la mi-octobre.**
- **À Montfleury, l'équipe municipale s'est montrée intéressée pour la reprise des locaux de l'ancien Vival et du bureau de tabac. À ce sujet, nous souhaitons apporter un démenti face à une rumeur grandissante : la municipalité n'envisage pas la construction d'un immeuble collectif en remplacement de ces deux établissements. Elle se porte acquéreuse pour l'implantation de commerces, à l'identique.**

Nous sommes convaincus que chaque réouverture réussie a une valeur symbolique et collective. C'est pourquoi nous continuerons à soutenir sans relâche nos commerces, qu'ils soient historiques ou nouvellement installés.

Les élus du groupe Corenc Ensemble

Contacter sur Facebook : www.facebook.com/corenc.ensemble

Et par courriel : corencensemble@gmail.com

GROUPE CORENC AUTREMENT

LA GRANDE BRADERIE

Qu'est devenu l'engagement du groupe Corenc Ensemble en mars 2020 : « Nous proposerons rapidement un projet pour le **terrain de l'ex-piscine** en lien avec le **parc de la Croix de Montfleury** que nous souhaitons être un endroit propice aux activités, aux échanges, au calme et non un parking-relais » ? Où est passé le « grand projet immobilier » envisagé par le maire sur le beau et vaste terrain de 4 500 m², jouxtant le parc municipal et ses tennis ? Il abritait jusqu'en 2008 la piscine connue notamment pour l'accueil des « bébés nageurs ».

Plouf ! Tombé à l'eau ce grand projet de mandature... remplacé cet été par 17 places de parking le long du parc et par 10 autres à proximité de la résidence pour personnes âgées du Verger !

Mais comment en est-on arrivé là ?

Après les études menées en 2021 et 2022 (70 000 €) par l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, après l'achat d'un terrain complémentaire de 400 m² (200 000 €), le capricieux maire de Corenc a jeté précipitamment le « bébé avec l'eau du bain ».

Motif ? Officiellement... la résidence senior privée, envisagée au milieu d'autres immeubles d'habitation et d'espaces communaux dont la bibliothèque, ne pouvait pas être pris en compte au titre des logements sociaux. Officieusement... les fortes pressions

exercées sur le maire par les quelques habitants du « triangle d'or » de Corenc auront eu raison du projet.

C'est ainsi que notre ville est gouvernée depuis 2014. Sur les terrains et biens communaux, le maire et son quateron d'ad-joints choisissent les propositions des entreprises, fixent les conditions des baux sans consultation du conseil municipal, sans assurer la transparence des procédures de sélection comme ce fut récemment le cas pour le bail commercial de la Brasserie Chavant, déjà à Grenoble, Bresson et Voiron, ou pour l'ex-café Giraud au Village.

C'est en comité très restreint que sont décidés les travaux de la commune ou leur interruption, sans consultation du conseil municipal, privilégiant – pour la façade – l'avis de petits groupes d'habitants en évitant l'organisation d'une large concertation des corençais.

C'est ainsi que l'espace naturel de la Croix de Montfleury est devenu un parc de stationnement et l'ombre de son cèdre remarquable un espace réservé aux heureux clients de la chaîne Chavant !

Vous souhaitez nous contacter,
Écrivez-nous à corencautrement@laposte.net



BIEN VIVRE ENSEMBLE

BROYEZ DU VERT, ON VOUS PRÊTE LE BROYEUR !

La commune et Grenoble-Alpes Métropole mettent gratuitement à disposition un broyeur pour vous aider à réduire vos déchets verts.

JETER MOINS, TRIER PLUS, FAIRE FACE !

**Broyez du vert !
ON VOUS PRÊTE LE BROYEUR**

POURQUOI BROYER SES DÉCHETS VERTS ?

- Éviter les trajets en déchèterie,
- Utiliser son broyat en paillage, limiter l'arrosage, le désherbage et enrichir le sol,
- Améliorer son compost en ajoutant le broyat.

Facile et gratuit

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS :

grenoblealpesmetropole.fr
0 800 500 027

Financé par
REPUBLIQUE FRANÇAISE
La Région
Grenoble-Alpes Métropole

Pourquoi broyer ses déchets verts ?

- Éviter les trajets en déchèterie,
- Utiliser son broyat en paillage, limiter l'arrosage, le désherbage et enrichir le sol,
- Améliorer son compost en ajoutant le broyat.

Vos déchets végétaux constituent **une vraie ressource, évitez les trajets en déchèterie** en les broyant et profitez de leurs **nombreux avantages** en les réutilisant dans votre jardin :

- **Ajoutez du broyat à votre compost** pour l'aérer, réguler son humidité et améliorer sa qualité,
- **Utilisez le broyat en paillage** au pied de vos végétaux ou sur les cheminements.

Le broyat de bois est idéal pour pailler vos plantes vivaces, haies et arbres.

Utilisez plutôt les tontes, fanes et feuilles pour pailler vos plantes annuelles et potagères.

Comment réussir son paillage avec du broyat de bois ?

- **Désherbez** les surfaces à pailler,
- **Disposez le paillage** autour de vos végétaux, sans les recouvrir (5 à 7 cm d'épaisseur pour le broyat de bois),
- **Renouvelez le paillage** dès que son épaisseur atteint 1 à 2 cm.



INFORMATION GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE FINI LES ERREURS DE TRI

Près de quatre déchets sur dix déposés dans la poubelle de tri (verte à couvercle jaune) n'ont rien à y faire. Pas si grave ? Au contraire ! Les erreurs de tri salissent les déchets recyclables, causent de nombreuses pannes de camions poubelle et au centre de tri (tapis déchirés, départs de feu, etc.) mais surtout blessent les éboueurs et le personnel du centre de tri.

Réduire les erreurs de tri est donc important pour augmenter les quantités de déchets recyclés et améliorer la sécurité des personnes en contact avec les déchets.

Depuis janvier 2021, un vaste projet d'amélioration de la qualité du tri est lancé. De nombreuses actions ont été menées pour vous aider à mieux trier. **À compter du 1^{er} octobre 2025**, une nouvelle étape va être franchie. Les poubelles de tri **de tous les particuliers** contenant des erreurs ne seront plus collectées, conformément au règlement de collecte, et seront signalées par un adhésif.

JETER MOINS, TRIER PLUS, FAIRE FACE !

FINI LES ERREURS DE TRI

Conformément au règlement de collecte, Grenoble Alpes Métropole ne collecte plus les bacs de tri avec des erreurs de tri.

MOTIF DE REFUS DE LA POUBELLE DE TRI

Si votre poubelle est refusée c'est qu'il y a des erreurs de tri, comme la présence de :

- Sacs poubelle fermés
- Verre
- Encombrants
- Déchets électriques, électroniques...
- Déchets verts

Grenoble-Alpes Métropole

Retrouvez toutes les consignes de tri et conseils pratiques sur le site grenoblealpesmetropole.fr ou en contactant le 0800 500 027 (gratuit).

Exemple d'erreurs à éviter :

- Des sacs poubelle fermés (même ceux contenant des emballages) ;
- Des contenants en verre ;
- Des déchets sanitaires (masques, mouchoirs, couches, litnières, etc.) ;
- Des déchets électriques et électroniques (électroménager, batteries, câbles, etc.) ;
- Des déchets de travaux et de bricolage (roues, pots de peintures, bois, etc.).

